

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Septembre 2021

CASINO
MONTE-CARLO

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Septembre 2021

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com

Conseil d'Administration

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

M. Michel DOTTA

Mme Agnès FALCO

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

UFIPAR SAS (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

Direction Générale

Président-Délégué

M. Jean-Luc BIAMONTI

Directeur Général Adjoint Finances

M. Yves de TOYTOT

Secrétaire Général

M. Emmanuel VAN PETEGHEM

Commissaires aux Comptes

Titulaires

M. Stéphane GARINO

M. Jean-Humbert CROCI

Suppléants

Mme Bettina RAGAZZONI

M. Romain VIALE

Auditeur Contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS

<u>1</u>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
<u>2</u>	CHIFFRES CLÉS	9
<u>3</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021	11
	Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021	12
3.1	Présentation des résultats de l'exercice 2020/2021	13
3.2	Investissements et perspectives	23
<u>4</u>	ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2020/2021 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL	27
4.1	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28
4.2	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34
4.3	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	42
4.4	Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	43
4.5	Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	51
<u>5</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021	53
5.1	Ordre du jour	54
5.2	Rapport du Conseil d'Administration	55
5.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	57

1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Votre Société a été violemment touchée par la pandémie de Covid-19 qui a commencé peu avant le début de l'exercice sous revue. Mi-mars 2020, nous avons dû fermer l'ensemble des casinos, restaurants et certains hôtels, ce, conformément aux décisions gouvernementales. Seuls l'Hôtel de Paris Monte-Carlo et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts, notamment pour y héberger la clientèle résidente.

Par la suite, tout au long de l'exercice, dès que cela était possible, nous avons maintenu la plupart de nos établissements ouverts, souvent à capacité réduite, mais toujours avec la volonté de faire vivre la Destination Monaco.

La performance financière de votre Société a été fortement impactée par cette crise sanitaire, générant une perte opérationnelle de 103 millions d'euros. Les revenus liés au secteur locatif et à l'activité de la filiale Betcliv Everest Group ont permis de limiter les effets de la crise, confortant le bien-fondé de la politique de diversification menée depuis plusieurs années. Votre Société a également bénéficié des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement Princier, que je tiens ici à remercier.

Face à la gravité de cette situation, votre Société a pris des mesures drastiques en réduisant certaines dépenses d'exploitation ainsi que bon nombre de ses investissements. Cette réaction immédiate et la mobilisation de ressources de financement à court terme lui ont permis de continuer à rembourser, à chaque échéance, les dettes bancaires précédemment contractées.

En complément des dispositions déjà prises, la Société a mené au cours de l'exercice un travail de restructuration, concrétisé par un plan de sauvegarde de l'emploi qui a concerné 236 salariés (dont 234 départs volontaires), générant une charge importante au cours de l'exercice sous revue mais qui produira des économies substantielles pour les années à venir.

Avec une structure de coûts réduite, votre Société est aujourd'hui mieux préparée pour profiter du rebond économique qui ne manquera pas d'avoir lieu. L'été 2021 semble le confirmer.

D'un point de vue opérationnel, nous avons anticipé la relance avec le déploiement de nouveaux systèmes visant à améliorer nos performances (Casino Management System) et de nouvelles offres pour notre clientèle (dont le restaurant Yannick Alléno à l'Hôtel Hermitage Monte-Carlo).

Les Membres du Conseil d'Administration et moi-même préparons l'avenir en réfléchissant à une refonte du bâtiment du Café de Paris ainsi qu'à la poursuite de la modernisation du Monte-Carlo Beach Club. Nous avons souhaité regrouper les secteurs des Jeux, des Hôtels et Restaurants afin que ces activités soient décloisonnées et que la notion de Resort atteigne une nouvelle dimension. La responsabilité de cet ensemble a été confiée à Monsieur Pascal Camia, nommé Directeur des Opérations.

Au cours de l'exercice, Madame Brigitte Boccone-Pagès a été cooptée par le Conseil d'Administration. Sa ratification en qualité d'Administratrice vous est proposée. Madame Brigitte Boccone-Pagès nous apportera une précieuse connaissance des mécanismes de décision en Principauté et s'est déjà impliquée pour faire avancer des projets clés pour votre Société.

Monsieur Michel Dotta, Administrateur depuis 2010, a atteint la limite d'âge statutaire. Au nom de l'ensemble du Conseil et en mon nom personnel, je tiens à le remercier pour sa précieuse contribution depuis plus de 10 ans, tout particulièrement dans le domaine de nos investissements immobiliers et en tant que Président-Délégué de la Société des Thermes Marins.

Je ne saurais terminer sans penser à notre personnel, tous secteurs et statuts confondus, dont une partie a été malheureusement touchée par la pandémie. En dépit de conditions difficiles, les équipes de la S.B.M. ont maintenu leurs efforts, chaque fois que c'était possible, pour mener à bien leurs missions. Ce dévouement sans faille a permis à votre Société de continuer à œuvrer pour satisfaire sa clientèle tout au long de cette crise majeure. Les Membres du Conseil d'Administration et moi-même les en remercions.

Jean-Luc Biamonti

Président-Délégué



2

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2018/2019 **	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
DONNÉES CONSOLIDÉES			
Chiffre d'affaires	526,5	619,8	336,9
Résultat opérationnel avant amortissements	37,7	100,1	(14,0)
Résultat opérationnel	(9,6)	22,6	(103,3)
Résultat net Consolidé – part du Groupe	2,6	26,1	(79,1)
Résultat global – part du Groupe	(1,9)	27,5	(80,9)
Capacité d'autofinancement *	37,4	93,7	(7,5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	199,9	127,7	43,2
Capitaux propres	623,1	650,4	567,2
Endettement net (Trésorerie nette) *	106,8	137,1	129,9
Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i>	4 349	4 593	3 664
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i>	47,10	56,00	63,40
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	3
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	222,7	239,8	124,3
Résultat opérationnel	(8,0)	(7,5)	(46,9)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles) ***	1 144	1 206	1 070
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	66,4 %	63,8 %	26,0 %
Chiffre d'affaires	253,7	284,3	109,0
Résultat opérationnel	(4,2)	(5,1)	(61,7)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	51,9	96,0	106,2
Résultat opérationnel	35,5	69,5	71,9

* La capacité d'autofinancement et l'endettement net sont définis au chapitre 4.1.5 du Document d'enregistrement universel 2021.

** Il est rappelé que les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrat de location ».

*** Pour le calcul du taux d'occupation, le nombre de chambres des établissements fermés à compter de mi-mars 2020 et sur le 1^{er} trimestre de l'exercice social, en lien avec la pandémie de Covid-19, a été retraité.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2019, 2020 et 2021.



3

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021

Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021	12	3.2 Investissements et perspectives	23
		3.2.1 Investissements réalisés	23
		3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	25
3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2020/2021	13		
3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2020/2021	13		
3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2020/2021	14		
3.1.3 Résultats consolidés 2020/2021 et autres agrégats financiers	18		
3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	22		
3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	23		

Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021

Les résultats consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2020/2021 sont en forte baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent. Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent lié à la pandémie de la Covid-19, le Groupe S.B.M. a vu ses activités et ses résultats sévèrement impactés sur l'exercice 2020/2021.

Si le Groupe S.B.M. a constaté une progression de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement les activités jeux et hôtellerie/restauration du Groupe S.B.M., d'autant que les fermetures d'établissements sont intervenues sur le premier semestre de l'exercice, qui est habituellement la période de plus forte activité.

En effet, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars 2020 conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation.

Ce n'est qu'à compter du 2 juin 2020, date à laquelle le Gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants et des casinos, que les établissements du Groupe S.B.M. ont rouvert progressivement, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel.

L'activité pendant la période estivale est restée fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement. Si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de confinement pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie qui a sévi cet automne en Europe, les plages horaires d'ouverture des casinos et restaurants ont néanmoins été réduites à compter du 1^{er} novembre et les spas, piscines et bars ont été fermés, conformément aux décisions gouvernementales.

Le dernier trimestre de l'exercice a été impacté par la troisième vague de l'épidémie de Covid-19 et le durcissement des restrictions sanitaires avec la mise en place d'un couvre-feu avancé entraînant la fermeture des restaurants en soirée.

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d'exploitation et d'investissement. Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé).

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière ont obligé la Société à accélérer la mise en œuvre d'un plan de restructuration global, en

complément des dispositions déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire.

Rendu particulièrement nécessaire du fait d'un déficit chronique de ses exploitations hôtelières et de restauration et de son activité casino, lié notamment à un niveau de charge salariale en inadéquation avec le niveau de chiffre d'affaires généré, ce travail de restructuration a été mené avec succès.

Le Groupe S.B.M. a annoncé le 4 mars 2021 la mise en œuvre de son plan de réduction des coûts, qui se trouve concrétisé par :

- un plan de départs volontaires, ouvert aux salariés du Groupe âgés de plus de 57 ans, à la condition essentielle d'un non-remplacement, au titre duquel la candidature de 234 salariés a déjà été retenue ;
- un plan de départs collectifs contraints limité à 2 personnes aujourd'hui, l'essentiel des départs ciblés sur certains départements pour motifs de sureffectifs ou de réorganisation visant à restaurer la compétitivité ayant pu être reclassés.

La prise en compte de ce plan de restructuration dans les résultats de l'exercice 2020/2021 représente une charge nette de 25,3 millions d'euros. Les premiers départs des salariés concernés ont eu lieu au mois de janvier 2021 et devraient s'étaler jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/2022.

Les économies résultant de la réalisation de ces plans de départ devraient atteindre 18 millions d'euros par an. Ces économies, complétées par les actions engagées par ailleurs pour mieux adapter le niveau des charges aux fluctuations saisonnières de l'activité, devraient permettre au Groupe S.B.M. d'obtenir une réduction annuelle de ses charges d'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros. Le Groupe S.B.M. pourra ainsi renouer avec un niveau de rentabilité lui donnant la possibilité d'assurer les investissements nécessaires à sa pérennité, dès que la crise sanitaire sera passée.

Sur l'exercice 2020/2021, les charges opérationnelles hors amortissements et hors plan de restructuration sont ainsi en baisse de 37 % par rapport à l'exercice précédent. Après prise en compte des amortissements et des charges liées au plan de restructuration, le résultat opérationnel s'établit en déficit de - 103,3 millions d'euros contre un profit de 22,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclac Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution positive de 30,9 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 contre une contribution de 8,7 millions d'euros pour l'exercice passé.

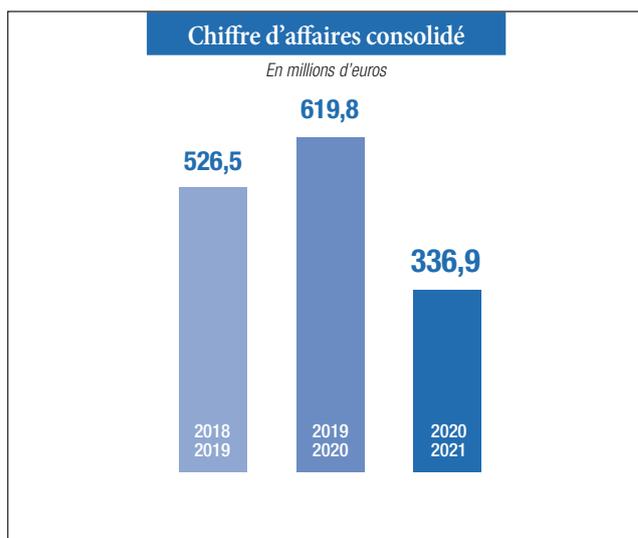
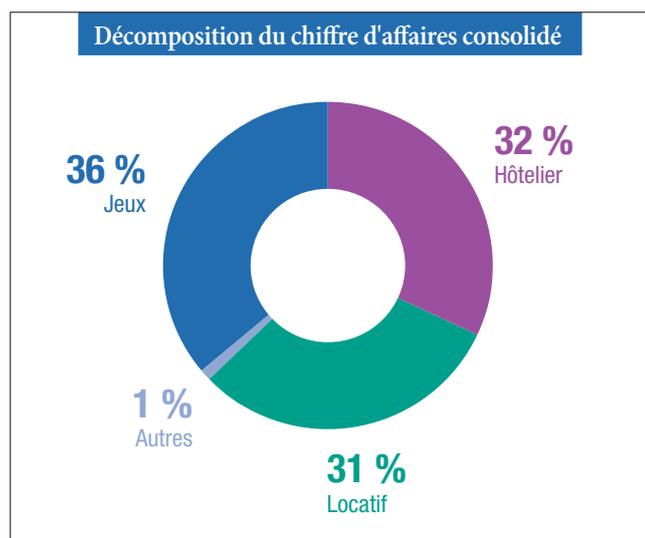
Le résultat net consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en perte de - 79,1 millions d'euros contre un profit de 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020, soit une baisse du résultat net consolidé de - 105,2 millions d'euros.

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2020/2021

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2020/2021

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 un chiffre d'affaires de 336,9 millions d'euros contre 619,8 millions d'euros en 2019/2020, soit une baisse de 46 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires Groupe par secteur (en millions d'euros)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	222,7	239,8	124,3	(115,6)
Secteur Hôtelier	253,7	284,3	109,0	(175,3)
Secteur Locatif	51,9	96,0	106,2	10,2
Autres Activités	13,7	14,4	4,6	(9,8)
Cessions internes	(15,4)	(14,8)	(7,2)	7,6
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	526,5	619,8	336,9	(282,9)



Cette baisse de 282,9 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence directe de l'épidémie de Covid-19 qui impacte très fortement l'activité du Groupe S.B.M. Si le Groupe S.B.M. a profité d'une croissance de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement les activités jeux et hôtellerie/restauration du Groupe S.B.M., d'autant que les fermetures d'établissements sont intervenues au cours du premier semestre de l'exercice, qui est habituellement la période de plus forte activité.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 124,3 millions d'euros contre 239,8 millions d'euros en 2019/2020. Les recettes du secteur jeux baissent très significativement dans toutes les activités (jeux de table, appareils automatiques, autres activités & restauration) en raison, d'une part, de la fermeture temporaire imposée des établissements en début d'exercice et, d'autre part, de la baisse de fréquentation des établissements due aux contraintes de déplacement imposées pour répondre à la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 109 millions d'euros contre 284,3 millions d'euros en 2019/2020. Le secteur s'est également

trouvé fortement affecté par les conséquences de la pandémie. Tous les établissements subissent une baisse de leur activité sur l'exercice 2020/2021 par rapport à l'exercice 2019/2020. Les mesures gouvernementales successives et les restrictions de déplacement mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n'ont jamais permis aux établissements d'opérer dans des conditions normales d'exploitation sur l'exercice 2020/2021.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 106,2 millions d'euros contre 96 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 11 %. Cette hausse résulte principalement de la hausse de l'activité locative résidentielle suite à la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros contre 14,4 millions d'euros l'exercice précédent, en baisse de - 9,8 millions d'euros, en raison de la baisse de chiffre d'affaires sur la Boutique et au Drugstore de la Place du Casino et de l'annulation du tournoi de tennis Rolex Monte-Carlo Masters.

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2020/2021

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2021.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 124,3 millions d'euros contre 239,8 millions d'euros en 2019/2020, soit une baisse de 48 % de son activité. Cette diminution est principalement liée à la fermeture de l'ensemble des établissements sur les deux premiers mois de l'exercice, mais également à des recettes en baisse depuis le mois de juin par rapport à la même période de l'exercice précédent compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions de déplacement en vigueur. Si le Casino de Monte-Carlo et le Casino Café de Paris ont rouvert au début du mois de juin, le Groupe S.B.M. a annoncé son intention de fermer définitivement le Sun Casino, et le Bay Casino est resté fermé sur l'exercice 2020/2021.

Cette évolution défavorable de l'activité du secteur jeux résulte principalement de la baisse du chiffre d'affaires jeux de table,

qui s'élève à 41,2 millions d'euros au cumul de l'exercice contre 113,5 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de - 64 %. Le chiffre d'affaires des appareils automatiques est également en baisse, pour s'établir à 79,6 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 contre 113 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit une diminution de - 30 %. Enfin le chiffre d'affaires des activités annexes s'établit à 3,4 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit un recul de - 75 %.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2018/2019	2019/2020	2020/2021	% évol.
33 %	Jeux de table	108,4	113,5	41,2	(64) %
64 %	Appareils automatiques	101,9	113,0	79,6	(30) %
3 %	Activités annexes	12,3	13,4	3,4	(75) %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	222,7	239,8	124,3	(48) %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 41,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 113,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, en forte baisse de - 72,2 millions d'euros soit - 64 %.

L'activité jeux de table est restée fortement impactée par les conséquences de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients, avec notamment l'effet des restrictions de transport et de déplacement. L'activité est en effet pénalisée par l'absence de la clientèle internationale habituelle.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2020/2021, le drop est en baisse de - 59 % et le hold (rapport recettes/enjeux) est en légère progression de 0,3 point pour s'établir à 15,3 % contre 15,0 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2020/2021, les recettes de l'établissement ont diminué de - 57,8 millions d'euros, en raison de la fermeture des établissements sur les deux premiers mois de l'exercice puis de la baisse de fréquentation de la clientèle internationale compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions de transport et de déplacement. Tous les types de jeux sont en retrait avec une baisse de recettes plus marquée sur le Punto Banco de - 25 millions d'euros, en raison d'une diminution sensible de la clientèle en provenance du continent asiatique. La Roulette Européenne est en retrait de - 12,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent suite à une baisse du drop et un aléa défavorable. Enfin le Black Jack subit un recul de

- 8,8 millions d'euros de ses recettes par rapport à l'exercice 2019/2020 en raison d'une baisse du drop ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros pour l'exercice, en baisse de - 6,3 millions d'euros par rapport à l'an passé ;
- l'établissement du Sun Casino est resté fermé sur l'exercice.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une baisse de son activité avec un chiffre d'affaires de 79,6 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 contre 113 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 33,4 millions d'euros (- 30 %).

Les recettes des appareils automatiques du Casino de Monte-Carlo sont en augmentation de 5,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent suite à l'ouverture du salon « 1889 » le 9 octobre 2020. L'ouverture de ce salon, à destination des High Rollers, s'inscrit dans la stratégie de réaménagement des « floors » par type de clientèle.

Le Casino Café de Paris enregistre une baisse du chiffre d'affaires de - 34,5 millions d'euros sous les effets conjugués, d'un transfert partiel de l'activité vers le salon « 1889 » au Casino de Monte-Carlo d'une part et d'autre part de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, à ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement.

Le Bay Casino n'a pas été exploité sur l'exercice 2020/2021 en raison de la baisse de fréquentation de la clientèle sur la Principauté de Monaco et le Groupe S.B.M. a annoncé son intention de fermer définitivement le Sun Casino.

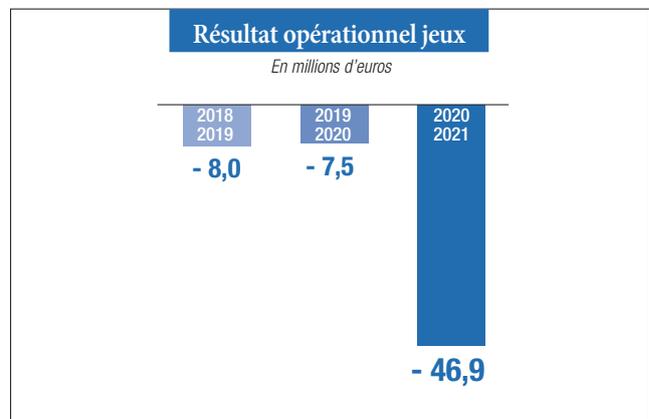
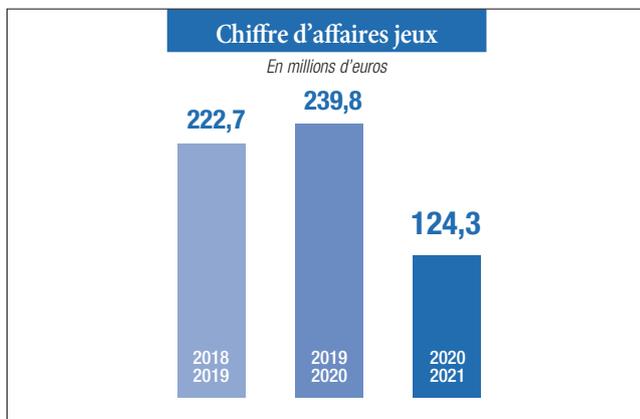
Les recettes des autres activités s'établissent à 3,4 millions d'euros, en diminution de - 10 millions d'euros par rapport à l'an passé. Cette baisse concerne principalement les recettes aux entrées du Casino de Monte Carlo et l'activité « Gift Shop » avec la baisse de fréquentation du Casino de Monte-Carlo liée à la pandémie de Covid-19. L'activité restauration, avec un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros, est en baisse de - 5,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Même si des mesures drastiques de réduction des dépenses d'exploitation ont été mises en œuvre, avec, dès la fermeture des établissements, une adaptation de l'organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé),

pour l'ensemble du secteur jeux, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 32,4 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un profit de 2,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 35,0 millions d'euros.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le déficit de résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 46,9 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre - 7,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Il est à noter que le résultat opérationnel du secteur jeux est impacté par une charge de 7,5 millions d'euros au titre de la fermeture du Sun Casino. Le Groupe S.B.M. a en effet décidé de ne pas rouvrir cet établissement et l'ensemble des engagements financiers restant à courir jusqu'à juin 2022, date d'échéance du bail relatif à cette salle de jeu, a été provisionné.



SECTEUR HÔTELIER

Le secteur hôtelier a été particulièrement impacté par la crise sanitaire. Après un premier trimestre de l'exercice social marqué par la fermeture mi-mars 2020 de l'ensemble des restaurants, de l'Hôtel Hermitage et du Méridien Beach Plaza (seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation), l'activité pendant la période estivale est restée fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement.

Si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de confinement pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie qui a sévi cet automne en Europe, les plages horaires d'ouverture des restaurants ont néanmoins été réduites à compter du 1^{er} novembre, et les spas, piscines et bars ont été fermés, conformément aux décisions gouvernementales.

Le dernier trimestre de l'exercice social a été impacté par la troisième vague de l'épidémie de Covid-19 et le durcissement des restrictions sanitaires avec notamment la mise en place d'un couvre-feu avancé entraînant la fermeture des restaurants en soirée. L'ensemble des établissements hôteliers et des restaurants subissent en conséquence une forte baisse de leur activité sur l'exercice 2020/2021 par rapport à l'exercice 2019/2020.

Ainsi, le secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 109 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 284,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, en baisse de - 62 % soit - 175,3 millions d'euros, avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en baisse de 33 millions d'euros en raison d'une forte baisse de fréquentation de la clientèle internationale qui affecte autant l'activité hébergement que les activités bar & restaurant ;
- l'Hôtel Hermitage subit une baisse de 30,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison de la fermeture de l'établissement sur le premier trimestre de l'exercice (mois d'avril à juin) et de la baisse de la fréquentation sur le reste de l'exercice ;
- le chiffre d'affaires du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort s'inscrit en baisse de 25,7 millions d'euros en raison d'une forte baisse de fréquentation, qui, là encore, affecte autant l'activité hébergement que les activités bar & restaurant ;
- le Café de Paris enregistre une baisse de 11,9 millions d'euros en raison, tout d'abord, de la fermeture de l'établissement sur les mois d'avril et mai. L'établissement a pu rouvrir au mois de juin en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel, avant de voir ses horaires réduits avec l'instauration d'un couvre-feu sur la quasi-totalité du second semestre. Ainsi, l'activité de l'établissement est restée très inférieure à son niveau habituel.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	% évol.
42 % Hébergement	104,4	121,3	46,2	(62) %
42 % Restauration	115,3	124,3	45,2	(64) %
16 % Autres	34,0	38,6	17,5	(55) %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	253,7	284,3	109,0	(62) %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 46,2 millions d'euros contre 121,3 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

L'activité hébergement a été durement impactée par la crise sanitaire. Sur les mois d'avril et mai, seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. Le Méridien a rouvert à la fin du mois de juin, et le Monte Carlo Beach et l'Hôtel Hermitage ont rouvert progressivement à partir du début du mois de juillet 2020. Tous les établissements du Groupe S.B.M. subissent en conséquence une baisse du nombre de nuitées sur l'exercice 2020/2021 de - 64 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité des deux segments principaux de clientèle que sont les Individuels et le segment Groupe/Affaires sont en net recul.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation est en nette baisse, pour s'établir à 26 % contre 64 % pour l'exercice 2019/2020 ;
- les prix moyens hébergement progressent globalement de 2 % au cumul des cinq établissements, traduisant un maintien des prix de vente malgré la crise, et favorisés notamment par le mix de clientèle majoritairement individuelle ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique est fortement impactée par les restrictions de déplacement imposées en raison de la pandémie. En conséquence, la part de clientèle française augmente fortement du fait de sa proximité avec la Principauté de Monaco, avec 45,8 % du marché contre 19,4 % l'exercice passé. En raison des restrictions de déplacement, la clientèle américaine est celle qui a été la plus fortement impactée par la crise et ne représente que 3,6 % de la clientèle sur l'exercice contre 14,8 % l'an dernier.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 45,2 millions d'euros contre 124,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 79,1 millions d'euros. Cette baisse de fréquentation des établissements est la conséquence directe de la fermeture mi-mars 2020 de l'ensemble des restaurants. Ce n'est qu'à compter du 2 juin que le gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants. Ensuite, les mesures de distanciation sociale imposées ont entraîné une baisse du nombre

de couverts disponibles dans les restaurants exploités. Enfin, l'activité restauration a dû s'adapter à des horaires d'ouverture réduits avec la mise en place de périodes de couvre-feu à partir du 1^{er} novembre 2020, allant jusqu'à une fermeture des établissements en soirée sur le dernier trimestre de l'exercice social.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis sur l'exercice 2020/2021 est de 427 000, soit une diminution de 584 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. La baisse d'activité en restauration est principalement remarquée au Café de Paris (- 152 000 couverts à 80 000), au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (- 76 000 à 73 000) et au Méridien (- 73 000 à 45 000).

Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert diminue de 6 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements.

Pour faire face à cette situation, le secteur hôtelier a mis en place un plan d'économie qui a permis de réduire les charges opérationnelles de plus de 50 % en 2020/2021 par rapport à l'exercice précédent.

Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé), mais aussi avec un faible nombre de recrutements saisonniers pour la saison estivale et la non-reconduction des contrats à durée déterminée.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en baisse de 55 %, à 17,5 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 au lieu de 38,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Pour **l'ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à - 19,7 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un profit de 37 millions d'euros pour 2019/2020, soit un recul de 56,7 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 61,7 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un résultat négatif de - 5,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 106,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 96,0 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 11 %.

Chiffre d'affaires locatif

(en millions d'euros)

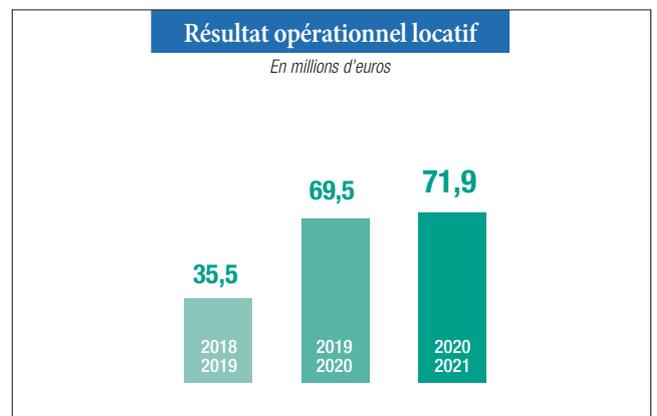
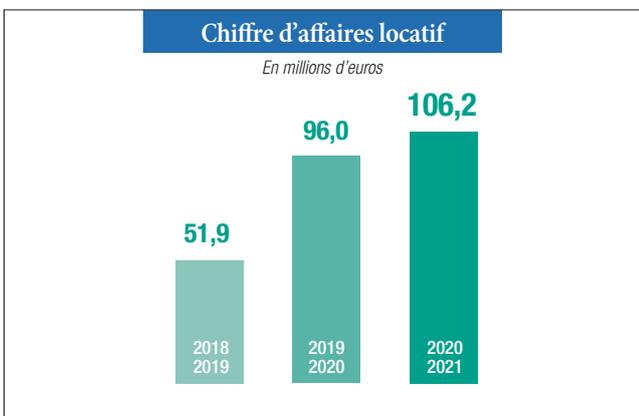
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	% évol.
60 % Locatif commercial	32,7	64,6	63,7	(1) %
40 % Locatif résidentiel	19,2	31,4	42,5	35 %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	51,9	96,0	106,2	11 %

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires stable de 63,7 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 64,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit 42,5 millions d'euros, en progression de 11,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance provient de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo. Le chiffre d'affaires des autres établissements, à savoir Les Résidences du Sporting, le Balmoral et les Villas du Sporting reste stable par rapport à l'exercice 2019/2020.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour **l'ensemble du secteur locatif**, s'établit à 94,1 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 85,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 8,9 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, en augmentation de 6,5 millions d'euros du fait de la mise en service du One Monte-Carlo au 1^{er} septembre 2019, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 71,9 millions d'euros contre 69,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2,4 millions d'euros.



3.1.3 Résultats consolidés 2020/2021 et autres agrégats financiers

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 31 mars 2021 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
Produits des activités ordinaires	619 827	336 887
Achats consommés	(60 563)	(26 555)
Autres charges externes	(139 724)	(79 772)
Impôts, taxes et versements assimilés	(35 877)	(19 668)
Charges de personnel	(269 359)	(209 862)
Amortissements	(77 453)	(89 251)
Autres produits et charges opérationnels	(14 214)	(15 031)
Résultat opérationnel	22 637	(103 251)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	50	7
Coût de l'endettement financier brut	(5 079)	(6 963)
Coût de l'endettement financier net	(5 029)	(6 956)
Autres produits et charges financiers	(45)	(7)
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	8 740	30 866
Résultat net consolidé	26 303	(79 349)
Part des intérêts minoritaires	(189)	239
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	26 115	(79 110)
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	1,07	(3,23)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	1,07	(3,23)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
Résultat net consolidé	26 303	(79 349)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	1 547	(1 994)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	(144)	171
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		(2)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	27 707	(81 174)
dont résultat global part du Groupe	27 517	(80 935)
dont résultat global part des minoritaires	189	(239)

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » diminuent respectivement de 34 et 60 millions d'euros en relation avec la diminution de l'activité dans le contexte de crise sanitaire, et les mesures de réduction de coûts.

La diminution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la diminution de la redevance des jeux, également liée à la diminution de l'activité sur ce secteur, tel que décrit en 3.1.1.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2020/2021 sont en diminution de 59,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux éléments qui expliquent cette diminution sont les suivants :

- baisse des frais de personnel du secteur jeux de 25,6 millions d'euros, avec le recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pendant la période de fermeture des établissements ou pour s'adapter à la baisse d'activité depuis les réouvertures au mois de juin, et la diminution des éléments variables de rémunération du fait de la moindre activité ;
- baisse des frais de personnel du secteur hôtelier de 56,6 millions d'euros, avec un recours identique au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pendant la période de fermeture des établissements ou pour s'adapter à la baisse d'activité depuis les réouvertures au mois de juin, avec un faible nombre de recrutements saisonniers pour la saison estivale et la non-reconduction des contrats à durée déterminée ;
- stabilité des frais de personnel du secteur locatif ;
- baisse des autres frais de personnel de 8,1 millions d'euros, avec le recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et la non-reconduction d'une charge au titre de l'intéressement aux résultats du Groupe pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Ces diminutions sont partiellement compensées par :

- une charge non récurrente de 25,3 millions d'euros relative au plan de restructuration global ;
- une augmentation des provisions pour risques de 5,4 millions d'euros.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une hausse de 11,8 millions d'euros, principalement liée à la mise en service des installations du One Monte-Carlo à compter du 1^{er} septembre 2019. Il s'agit donc du premier exercice au titre duquel les immobilisations afférentes à ce complexe sont amorties en année pleine.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. a indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino dont le bail actuel arrive à échéance en juin 2022. Compte tenu de cette décision, un amortissement complémentaire de 4,5 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice correspondant à la dépréciation totale de la valeur nette comptable résiduelle du droit d'utilité relatif à la location de la salle de jeu du Sun Casino et aux immobilisations de cet établissement qui ne seront plus utilisées.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en perte de - 103,3 millions d'euros contre un bénéfice de 22,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 125,9 millions d'euros.

Cette évolution défavorable de la performance opérationnelle est la conséquence d'une crise sanitaire sans précédent dont les répercussions ont affecté tous les secteurs opérationnels à l'exception du secteur locatif, qui n'a été que faiblement impacté par les conséquences de la pandémie de Covid-19.

Les résultats opérationnels des secteurs jeux et hôtelier ont été fortement impactés tout au long de l'exercice, et plus particulièrement pendant le premier semestre. Or, cette période présente habituellement le niveau d'activité le plus élevé, avec de nombreuses manifestations au premier trimestre, dont les plus marquantes sont le tournoi de tennis Rolex Monte-Carlo Masters en avril et le Grand Prix de Formule 1 en mai, et un second trimestre qui bénéficie de la forte fréquentation d'une clientèle internationale au cours de la saison estivale.

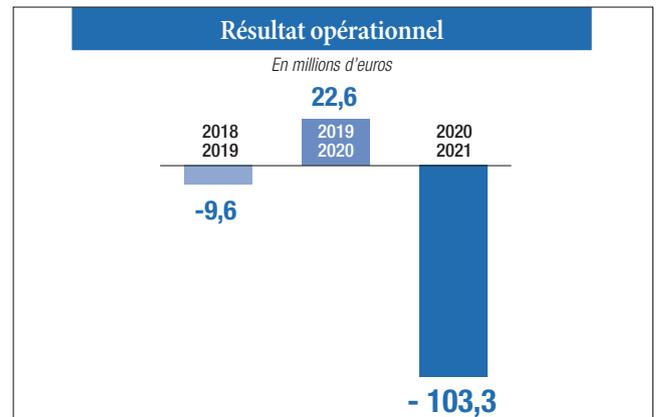
Ainsi, la fermeture de l'ensemble des casinos et restaurants à la mi-mars 2020 conformément aux décisions gouvernementales, puis de l'Hôtel Hermitage et du Méridien Beach Plaza, la non-ouverture du Monte-Carlo Beach Hôtel, et les ouvertures très réduites de l'Hôtel de Paris et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, limitées aux quelques clients résidents permanents, ont entraîné un arrêt brutal de l'activité.

Ce n'est qu'à compter du 2 juin 2020, date à laquelle le gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants et des casinos, que les établissements du Groupe S.B.M. ont rouvert progressivement, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel. Ces mesures et les restrictions décidées en matière de transport et de déplacement par les autorités gouvernementales de l'ensemble des pays, n'ont cependant pas permis de retrouver un niveau normal d'activité. Ainsi, au cumul des six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires des secteurs jeux et hôtelier n'a représenté qu'un tiers du montant réalisé lors du premier semestre de l'exercice précédent.

Cette situation ne s'est pas améliorée au cours du second semestre, la persistance de la crise sanitaire conduisant à de nouvelles restrictions.

Les horaires d'ouverture des établissements ont ainsi été réduits à compter du 1^{er} novembre 2020 dans le cadre des mesures prises par les autorités gouvernementales, avec notamment l'instauration d'un couvre-feu. Toutefois, la deuxième moitié de l'exercice correspondant à la période de basse saison, le recul du chiffre d'affaires est moins important en valeur absolue. Toutes activités confondues, le chiffre d'affaires du second semestre diminue de 43,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, alors que la baisse était de 239,8 millions d'euros au titre des six premiers mois.

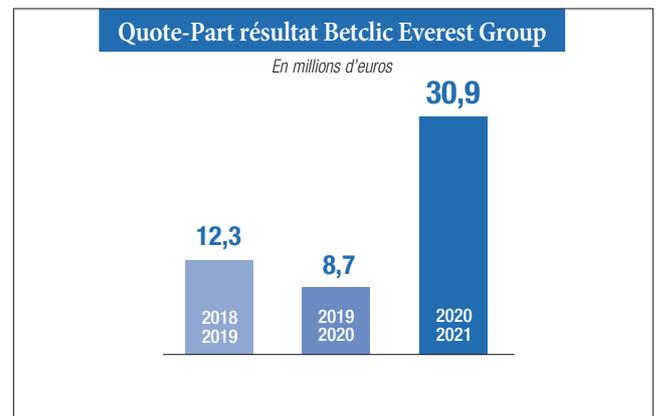
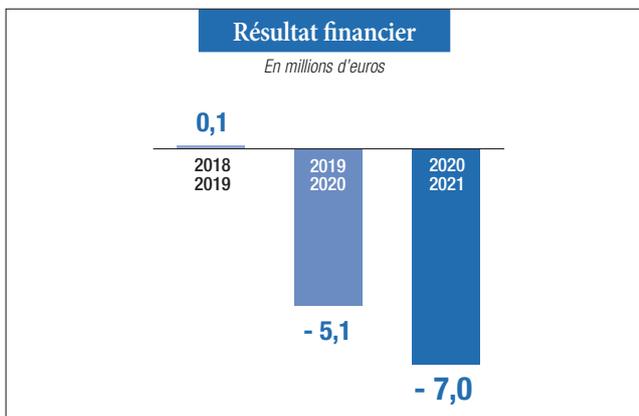
Comme indiqué en « Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021 », le résultat opérationnel de l'exercice est également impacté par la prise en compte du plan de restructuration dans les résultats de l'exercice 2020/2021, qui représente une charge nette de 25,3 millions d'euros et par une charge de 7,5 millions d'euros au titre de la fermeture du Sun Casino. Les premiers départs des salariés concernés par le plan de restructuration ont eu lieu au mois de janvier 2021 et devraient s'étaler jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/2022.



Le **résultat financier** de l'exercice 2020/2021 présente une perte de 7 millions d'euros contre une perte de 5,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. À noter que les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel a été le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier. Compte tenu de l'achèvement des travaux en 2019/2020, la charge d'intérêt relative aux coûts d'emprunt comptabilisée sur l'exercice s'élève à 5,7 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 contre 3,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Enfin, la **consolidation par mise en équivalence de Betclik Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 30,9 millions d'euros contre une quote-part positive de 8,7 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

Cette variation s'explique principalement par la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires, et ce en dépit de l'interruption de toutes compétitions sportives en début d'exercice, mais également par une réduction significative des charges opérationnelles. Par ailleurs, il est rappelé que le résultat de l'exercice précédent comprenait une augmentation avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home.



Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en perte de - 79,1 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un profit de 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020, soit une diminution de 105,2 millions d'euros.



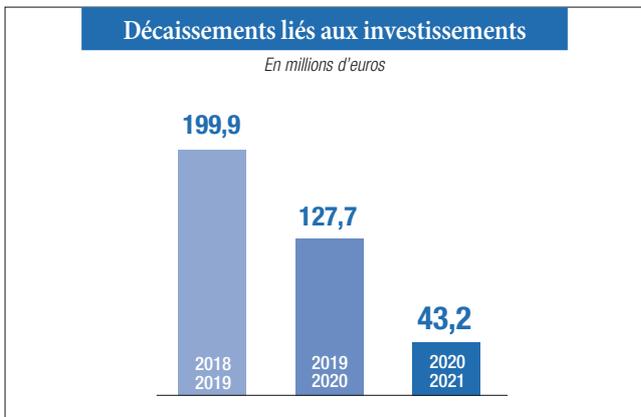
La **capacité d'autofinancement** s'élève à - 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre + 93,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par la dégradation du résultat opérationnel avant amortissements de 114,1 millions d'euros.

Après la prise en compte d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 9,6 millions d'euros, conséquence notamment de la diminution des avances reçues des clients en relation avec la diminution de l'activité, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à - 10,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 90,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissement** (voir chapitre 3.2.1 – « Investissements réalisés ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 43,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 127,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. En raison de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict de ses investissements. L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Après prise en compte des variations des prêts et avances consentis, des autres encaissements liés aux opérations d'investissement et des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un encaissement net de 30,1 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un décaissement net 112,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Comme décrit en note 3.1.3 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2021, BEG a en effet procédé sur l'exercice à la distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission à ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, à hauteur de 72,5 millions d'euros chacun, dont 65 millions d'euros reçus en juin et 7,5 millions d'euros reçus en octobre par le Groupe S.B.M.



Au 31 mars 2021, l'**endettement financier net** du Groupe S.B.M. est de 129,9 millions d'euros contre un endettement financier net de 137,1 millions d'euros au 31 mars 2020, l'endettement financier net correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédits ont permis des tirages à l'initiative du Groupe S.B.M. pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 31 mars 2021, la dette relative à cet emprunt s'élève à 177,2 millions d'euros, après deux remboursements de 26,4 millions d'euros chacun en juin et décembre 2020.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 31 mars 2021, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 55 millions d'euros.

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère <i>(en millions d'euros)</i>	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Chiffre d'affaires	460,6	563,3	325,4	(237,9)
Résultat Brut d'Exploitation	20,4	73,8	(23,5)	(97,3)
Amortissements	(40,5)	(64,2)	(72,3)	(8,1)
Résultat opérationnel	(20,1)	9,6	(95,8)	(105,4)
Résultat financier	10,6	8,9	13,0	4,1
Résultat exceptionnel	(0,6)	(5,5)	65,8	71,3
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(10,1)	13,0	(17,0)	(30,0)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 s'élève à 325,4 millions d'euros contre 563,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 237,9 millions d'euros, en lien avec la crise sanitaire.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 95,8 millions d'euros contre un bénéfice de 9,6 millions d'euros en 2019/2020. Cette diminution résulte de la baisse des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du secteur locatif.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel est le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier. Compte tenu de l'achèvement des travaux, la charge d'intérêt comptabilisée sur l'exercice 2020/2021 s'élève à 4 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020/2021 s'établit en bénéfice de + 65,8 millions d'euros contre une perte de - 5,5 millions d'euros l'an passé.

Les titres de la filiale S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International d'une valeur brute de 1,5 million d'euros étaient entièrement dépréciés au 31 mars 2020 et les créances rattachées s'élevaient à 209 millions d'euros en valeur brute (hors intérêts courus), dépréciées à hauteur de 63,6 millions d'euros.

La filiale S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International a perçu de BEG un remboursement de primes d'émission pour un montant de 72,5 millions d'euros sur l'exercice lui permettant de procéder au remboursement des intérêts relatifs aux obligations convertibles détenues par la Société et au rachat d'une partie de ces obligations convertibles pour un montant total de 65 millions d'euros.

Compte tenu des remboursements précités, et de l'amélioration continue des résultats de BEG, le Groupe S.B.M. enregistrant au cours de l'exercice 2020/2021 une quote-part de résultat BEG positive de 30,9 millions d'euros contre une quote-part de résultat positive de 8,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, la Société a repris au cours de l'exercice la totalité des provisions antérieurement constituées, soit 65,2 millions d'euros.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2020/2021 s'élève à - 17 millions d'euros contre un résultat positif de 13 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 30 millions d'euros.

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2020/2021, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

- les opérations traitées avec les filiales de votre Société :
 - la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
 - la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
 - la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
 - la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
 - la MC Financial Company (MCFC),
 - la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
 - la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
 - la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
 - la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
 - la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
 - la SARL Café Grand Prix,
 - la Société Betclac Everest Group ;
- ainsi que :
 - les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
 - la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représente des montants non significatifs,
 - les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la société SARL Rainbow Wines dont M. Laurent Nouvion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs.

3

3.2 Investissements et perspectives

3.2.1 Investissements réalisés

Compte tenu de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict de ses investissements sur l'exercice 2020/2021. L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Ainsi, le montant total facturé sur l'exercice s'élève à 25,8 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 109,2 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 et 190,5 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019, soit un total de 325,5 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-après, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 31 mars 2020	Exercice clos le 31 mars 2021
Secteur jeux	5 319	5 149	6 260
Secteur hôtelier	82 269	37 264	9 541
Secteur locatif	94 023	50 955	5 080
Autres activités et services communs	8 907	15 789	4 910
TOTAL	190 518	109 156	25 791

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 16,7 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 6,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 1,7 million d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. a également poursuivi les travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Pour mémoire, les travaux réalisés au cours des deux exercices précédents avaient porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Avaient également été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où ont été créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de High Rollers. Une nouvelle tranche de travaux a démarré au cours l'exercice 2020/2021, avec la refonte du Grand Change et de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo dont la réalisation est prévue encore sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 5,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 129,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 9,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Si près de 64 % des investissements hôteliers au cours des trois derniers exercices concernent le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris, le montant investi au titre de ce projet ne représente qu'un montant de 1,3 million d'euros sur l'exercice 2020/2021, la rénovation étant totalement achevée.

Pour rappel, la rénovation de l'Hôtel de Paris a porté en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement est légèrement supérieure à la capacité avant rénovation, avec une superficie des chambres et suites augmentée et une proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation ont été :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et d'un restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;

- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations doivent permettre à l'Hôtel de Paris de rester à la pointe des attentes d'une clientèle des palaces toujours plus exigeante.

Ainsi, le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris s'élève à 283,8 millions d'euros sur la période 2014-2020, hors le montant des pertes d'exploitation.

Comme indiqué en préambule, il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels. Ainsi, outre les travaux indispensables à la poursuite de l'exploitation, les autres investissements hôteliers réalisés au cours de l'exercice 2020/2021 concernent principalement :

- la réalisation d'une toute nouvelle suite au 11^e étage du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, la Suite Eleven, qui rejoint la collection unique des 22 Monte-Carlo Diamond Suites du Groupe S.B.M., comprenant les suites exceptionnelles de l'Hôtel de Paris, les 13 Diamond Suites de l'Hôtel Hermitage ainsi que la Suite Sunshine du Monte-Carlo Beach ;
- la rénovation de chambres à l'Hôtel Hermitage et au Méridien Beach Plaza ;
- et, enfin, l'achèvement des travaux entrepris au Monte-Carlo Beach avec la création d'une digue sous-marine, avec l'objectif de réduire l'érosion du bord de mer en cas de tempêtes dans le respect de la biodiversité sous-marine locale. La première tranche de travaux, interrompue pendant l'hiver 2019, s'est achevée au cours de l'hiver 2020. Compte tenu des effets positifs de la phase 1, les travaux de la phase 2 ont été réalisés sur l'exercice. Le montant de ce projet s'élève depuis le démarrage des travaux à 7,7 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros sur l'exercice 2020/2021.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 150,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 5,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Sporting (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la Résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le Port Hercule), et en 2014/2015 avec les Villas du Sporting (3 villas idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, constituant une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, avec piscine particulière et accès privatif direct à la mer) a pris plus d'ampleur encore avec le projet du One Monte-Carlo.

Il est rappelé que ce complexe immobilier One Monte-Carlo est constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunit ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédias, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable. Sur le site paysagé ont ainsi été créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée qui porte le nom de Promenade Princesse Charlene, reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Avec un montant complémentaire d'investissements de 2,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2020/2021 pour l'achèvement du projet dans son périmètre initial, le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco représente un montant d'investissement de 394,7 millions d'euros sur la période 2013-2020. Les autres investissements locatifs réalisés au cours de l'exercice 2020/2021 concernent principalement des aménagements complémentaires dans les résidences et les bureaux du One Monte-Carlo pour en faciliter la commercialisation, investissements qui n'étaient pas prévus dans le projet initial et qui représentent un montant de 2,2 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 29,6 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, dont 4,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Outre la nouvelle Place du Casino, entièrement aplanie, avec son miroir d'eau au centre et ses palmiers, qui offre un nouvel espace piétonnier et constitue l'aboutissement du projet global de transformation du quartier après les travaux de l'Hôtel et Paris et la construction du One Monte-Carlo, les investissements concernent également la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, et la mise en œuvre de nouveaux logiciels et systèmes de gestion dans le cadre du schéma directeur informatique, notamment dans le domaine des jeux.

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2021 seront poursuivis en 2021/2022 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés, en tenant compte du contexte inhérent à la crise sanitaire. La réduction importante des projets, engagée sur l'exercice 2020/2021, sera maintenue sur l'exercice prochain.

Les principaux projets sont la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo, la finalisation des travaux de la digue au Monte-Carlo Beach, la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, toujours en cours au 31 mars 2021.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monte-Carlo sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Ces projets ont représenté en effet un effort d'investissement sans précédent, avec un montant total de 678,5 millions d'euros comptabilisés au 31 mars 2021 concernant ces deux projets.

Avec la réalisation des deux projets précités, le Groupe S.B.M. avait pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service complète de ces actifs. Bien que cette amélioration soit masquée par les impacts très défavorables de la crise sanitaire, cet objectif a déjà été atteint et le Groupe S.B.M. a pris une nouvelle dimension tant par l'augmentation de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

Cependant, et comme déjà évoqué ci-avant, l'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels. Compte tenu de ces différents projets et des réductions de budget, les dépenses d'investissement estimées pour l'exercice 2021/2022 devraient être de l'ordre de 35 millions d'euros.

MONTE CARLO BEACH



4

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2020/2021 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (états de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé le 23 juin 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur Contractuel.

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28	4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	42
4.1.1 Bilan au 31 mars 2021	28		
4.1.2 Compte de pertes et profits	30		
4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes	31		
4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	32		
4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34	4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	43
4.2.1 Bilan au 31 mars 2021	34	4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2021	43
4.2.2 Compte de résultat	36	4.4.2 Compte de résultat consolidé	44
4.2.3 Tableau des flux de trésorerie	37	4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie	45
4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français	38	4.4.4 Variation des capitaux propres	46
		4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	47
		4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	51

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse

4.1.1 Bilan au 31 mars 2021

ACTIF

	Exercice 2020/2021			Exercice 2019/2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN	195 954	82 500	113 454	151 856
Espèces en caisse	14 900		14 900	5 034
Banques : dépôts à vue	66 888		66 888	91 895
Autres valeurs à vue				7
Banques : dépôts à terme	10 000		10 000	6 000
Titres négociables				
Créances d'exploitation	5 216	1 757	3 459	12 018
Débiteurs divers	10 775	457	10 318	13 666
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	82 612	80 286	2 326	15 238
Actif précompté	5 563		5 563	7 996
STOCKS	11 812	30	11 783	12 263
PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	9 155		9 155	1 106
Avances sur commandes	9 155		9 155	1 106
ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	216		216	847
Dépôts et cautionnements versés	216		216	847
TITRES DE PARTICIPATION	212 338	664	211 674	200 026
Sociétés affiliées	212 234	641	211 594	199 940
Autres participations	104	23	81	86
IMMOBILISATIONS	1 880 169	906 978	973 191	1 022 983
Immobilisations incorporelles :				
♦ Concessions et droits similaires	40 596	32 525	8 071	6 940
♦ Droit au bail	18	18		
♦ Immobilisations en cours	1 520		1 520	1 545
Immobilisations corporelles :				
♦ Terrains	84 414		84 414	84 414
♦ Écarts de réévaluation au 31/03/1979	35 611	35 611		
♦ Aménagements terrains	2 970	2 513	456	472
♦ Constructions	1 318 683	583 882	734 801	759 601
♦ Installations techniques	260 577	178 411	82 166	91 952
♦ Autres immobilisations	129 520	74 017	55 502	63 247
♦ Immobilisations en cours	6 260		6 260	14 811
TOTAL DE L'ACTIF	2 309 645	990 172	1 319 473	1 389 081
FRAIS À AMORTIR	1 595		1 595	2 158
COMPTES DE RÉGULARISATION	5 166		5 166	5 704
Dépenses payées d'avance	4 727		4 727	5 601
Autres comptes transitoires	439		439	103
Écarts de conversion				
TOTAL GÉNÉRAL	2 316 405	990 172	1 326 234	1 396 942
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données			119 333	176 777
Cautions reçues			7 677	9 894
Autres engagements reçus			120 000	142 354
Fournisseurs			22 995	33 408
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			15 000	15 000
Couverture de taux variables			136 000	170 000
			421 010	547 439

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2020/2021 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN	363 193	419 954
Découverts bancaires		
Effets à payer	4 796	7 265
Dettes d'exploitation	38 980	73 660
Comptes des sociétés affiliées	13 687	27 853
Comptes des employés	55 332	39 625
Emprunts	232 128	250 010
Autres dettes	3 192	2 495
Passif précompté	15 079	19 046
ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	42 960	42 696
Acomptes reçus	19 633	21 571
Dépôts et cautionnements reçus	23 327	21 125
PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE	38 584	32 533
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	38 584	32 533
PROVISIONS POUR RISQUES	21 452	7 907
Autres provisions pour risques	21 452	7 907
COMPTES DE RÉGULARISATION	205 941	222 344
Revenus imputables aux exercices futurs	200 999	216 826
Autres comptes de régularisation passif	199	382
Écarts de conversion	35	57
Subvention d'investissement		
♦ <i>montant brut</i>	17 535	17 535
♦ <i>amortissement</i>	(12 827)	(12 457)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	430 791	430 791
Capital : 24 516 661 actions de 1 euro chacune	24 517	24 517
Primes d'émission sur actions	214 650	214 650
Écarts de réévaluation :		
♦ Écarts de réévaluation 31/03/1990	167 694	167 694
♦ Réserve de réévaluation 31/03/1979	23 931	23 931
Réserves :	162 503	162 243
♦ Réserve statutaire	2 452	2 452
♦ Réserve facultative	148 799	148 799
♦ Réserve de prévoyance	11 252	10 992
♦ Plus-value à long terme		
Résultats :	60 809	78 476
♦ Report à nouveau bénéficiaire	77 825	65 465
♦ Résultat net de l'exercice	(17 016)	13 011
Total fonds social	654 103	671 509
TOTAL GÉNÉRAL	1 326 234	1 396 942
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données	119 333	176 777
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	7 677	9 894
Autres engagements reçus	120 000	142 354
Fournisseurs	22 995	33 408
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	15 000
Couverture de taux variables	136 000	170 000
	421 010	547 439

4.1.2 Compte de pertes et profits

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
ACTIVITÉ PRINCIPALE		
Produits des jeux	142 291	256 729
Prestations de services	186 282	313 270
Ventes de marchandises	2 080	5 679
Autres produits de gestion courante	3 342	6 749
Moins : cessions internes	(5 237)	(12 431)
Total Produits de l'activité principale	328 758	569 995
À déduire :		
♦ Coût d'achat des marchandises	(1 800)	(4 192)
♦ Consommations	(96 816)	(175 554)
♦ Redevances, impôts et taxes	(19 535)	(36 042)
♦ Charges de personnel	(181 171)	(233 186)
♦ Autres charges d'exploitation	(34 105)	(26 691)
♦ Charges d'amortissements	(72 317)	(64 216)
Provisions :		
♦ Dotations	(54 669)	(38 658)
♦ Reprises	35 238	17 202
Total des charges de l'activité principale	(425 175)	(561 338)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		(96)
Résultat de l'activité principale	(96 416)	8 561
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	1 287	(3 200)
Revenus des participations	11 708	12 126
Provisions :		
♦ Dotations	(38)	(31)
♦ Reprises	11	12
Résultats des activités accessoires	12 967	8 908
OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS		
Résultats divers	661	574
Provisions :		
♦ Dotations		(6 853)
♦ Reprises	65 178	784
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	65 839	(5 495)
Résultats afférents aux exercices antérieurs	594	1 037
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(17 016)	13 011

4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2021

Stéphane GARINO

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Jean-Humbert CROCI

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2020 pour les exercices 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, notamment les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2021 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2020/2021.

Le total du bilan s'élève à 1.326.234 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 17.016 K€. Le fonds social ressort à 654.103 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent, et arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Comme précisé dans le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration et le Document d'Enregistrement Universel, votre société a été impactée par la crise sanitaire du Covid-19.

À notre avis, le bilan au 31 mars 2021 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2020/2021, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2021 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 21 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

Stéphane GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2021

Stéphane GARINO

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Jean-Humbert CROCI

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2020/2021 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2020/2021, vous est décrite dans le compte rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLÉE TENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 25 septembre 2020, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, de renouveler le mandat d'un administrateur et de nommer les commissaires aux comptes.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 21 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

Stéphane GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse

4.2.1 Bilan au 31 mars 2021

ACTIF

	Exercice 2020/2021			Exercice 2019/2020
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	42 134	32 543	9 591	8 485
Concessions et droits similaires	40 596	32 525	8 071	6 940
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	1 515		1 515	1 529
Avances et acomptes	5		5	16
Immobilisations corporelles	1 838 035	874 436	963 600	1 014 498
Terrains	122 996	38 125	84 871	84 887
Constructions	1 318 683	583 882	734 801	759 601
Installations techniques, matériel	260 577	178 411	82 166	91 952
Autres immobilisations	129 520	74 017	55 502	63 247
Immobilisations corporelles en cours	5 788		5 788	13 873
Avances et acomptes	472		472	937
Immobilisations financières	214 321	1 121	213 200	205 317
Participations et créances rattachées	213 400	641	212 759	204 249
Autres titres immobilisés	8	8		
Prêts consentis	601	457	144	134
Autres immobilisations	312	15	297	934
Total actif immobilisé	2 094 490	908 099	1 186 391	1 228 299
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	11 812	30	11 783	12 263
Avances et acomptes versés	9 155		9 155	1 106
Créances d'exploitation	9 613	1 757	7 856	15 705
Autres créances d'exploitation	6 460		6 460	10 091
Créances diverses	86 764	80 286	6 479	18 783
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	91 789		91 789	102 937
Charges constatées d'avance	4 727		4 727	5 601
Total actif circulant	220 320	82 072	138 248	166 485
Charges à répartir et écarts de conversion	1 595		1 595	2 158
TOTAL DE L'ACTIF	2 316 405	990 172	1 326 234	1 396 942

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2020/2021 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Écarts de réévaluation	191 625	191 625
Réserve statutaire	2 452	2 452
Réserve de plus-values nettes à long terme		
Réserve de prévoyance	11 252	10 992
Réserve facultative	148 799	148 799
Report à nouveau	77 825	65 465
Résultat de l'exercice	(17 016)	13 011
Subvention d'investissement	4 708	5 078
Total capitaux propres	658 811	676 587
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	21 452	7 907
Provisions pour charges	40 633	36 201
Total provisions pour risques et charges	62 085	44 107
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	177 211	230 013
Emprunts et dettes financières	78 244	41 123
Avances et acomptes reçus	19 633	21 571
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 239	19 508
Dettes fiscales et sociales	82 462	83 773
Autres dettes d'exploitation	4 559	6 614
Dettes sur immobilisations	8 879	26 032
Autres dettes	17 078	30 730
Produits constatés d'avance	200 999	216 826
Total dettes	605 303	676 190
Écarts de conversion passif	35	57
TOTAL DU PASSIF	1 326 234	1 396 942

4.2.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	325 363	563 273
Reprises sur amortissements et provisions	35 238	17 202
Transferts de charges	1 002	1 133
Autres produits	3 343	6 749
Total des produits d'exploitation	364 945	588 357
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(1 158)	(3 245)
Variation de stocks de marchandises	(639)	(945)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(11 065)	(29 968)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	175	1 559
Autres achats et charges externes	(86 355)	(147 500)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		(96)
Impôts et taxes	(19 626)	(35 813)
Salaires et traitements	(135 345)	(162 603)
Charges sociales	(45 729)	(70 582)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(72 317)	(64 216)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(28 165)	(33 756)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(26 504)	(4 902)
Autres charges	(34 039)	(26 689)
Total des charges d'exploitation	(460 768)	(578 759)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(95 822)	9 598
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	11 708	12 126
Intérêts et autres	27	86
Différences positives de change	83	73
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 122	
Reprises sur provisions	11	12
Total des produits financiers	17 950	12 298
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et autres	(4 881)	(3 270)
Différences négatives de change	(64)	(90)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(38)	(31)
Total des charges financières	(4 983)	(3 390)
RÉSULTAT FINANCIER	12 967	8 908
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	286	108
Sur opérations en capital	517	614
Reprises sur provisions	65 178	784
Total des produits exceptionnels	65 982	1 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	(143)	(148)
Dotations aux provisions		(6 853)
Total des charges exceptionnelles	(143)	(7 001)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	65 839	(5 495)
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	(17 016)	13 011

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2020/2021 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	7 774	83 526
Variation du besoin en fonds de roulement	(20 987)	6 486
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(13 213)	90 012
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 105)	(105 488)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	57 246	10 174
Produits de cession des actifs	148	61
Variation des dettes sur immobilisations	(17 154)	(18 260)
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	18 135	(113 513)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit		(807)
Remboursements ligne de crédit	(52 801)	
Distribution de dividendes et tantièmes	(390)	
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	37 121	23 571
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(16 070)	22 764
VARIATION DE TRÉSORERIE	(11 148)	(736)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	102 937	103 674
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	91 789	102 937

4

4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français

Exercice clos le 31 mars 2021

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Stéphane GARINO

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan au 31 mars 2021, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels contenant un exposé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 mars 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Pandémie de Covid-19 » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences de la crise du Covid-19 sur les opérations de la société et les mesures mises en place par la Direction sur les coûts et la trésorerie en réponse à cette crise.

4. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes annuels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit. Ces points sont ceux qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels au 31 mars 2021. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Évaluation des titres de SBM International et des créances rattachées

(Voir chapitre 1.2 « Principes comptables » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » et la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

La Société détient indirectement, à travers SBM International, une participation de 50 % dans le capital de BetClic Everest Group (BEG). Au 31 mars 2021, la valeur brute des titres de SBM International et des créances rattachées s'élève respectivement à 1,5 M€ et 156,6 M€. Les provisions antérieurement constituées, qui s'élevaient à 65,2 M€ au 31 mars 2020, ont été intégralement reprises sur l'exercice clos au 31 mars 2021, en lien avec les remboursements de primes d'émission perçus de SBM International pour 72,5 M€ et de l'amélioration continue de résultats des BEG.

BEG est confronté à différents risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. En particulier, l'évolution du contexte réglementaire, tant en ce qui concerne les jeux en ligne que la fiscalité, pourrait avoir un impact sur l'activité de BEG et de fait sur les comptes de la Société.

Une dépréciation éventuelle des titres BEG chez SBM International du fait de ces circonstances aurait des incidences sur l'évaluation des titres et des créances rattachées dans les comptes de la Société.

La valeur recouvrable de BEG est estimée par la direction suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur de projection à l'infini.

Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés est également effectuée avec une expertise externe afin de conforter l'estimation de la valeur recouvrable de BEG. Au 31 mars 2021, la Direction n'a pas procédé à une réactualisation de la dernière expertise externe diligentée en mai 2018, compte tenu de l'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date, supérieure aux prévisions qui avaient été retenues dans le plan d'affaires pour les besoins de cette évaluation.

Le contrôle de la correcte évaluation des titres de SBM International et des créances rattachées, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres et créances est supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs, constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue et avons réalisé les procédures suivantes :

- ♦ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ♦ des modèles et des calculs utilisés pour évaluer les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-at-Home),
 - ♦ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation), en les comparant à nos propres estimations,
 - ♦ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la qualité du processus budgétaire ;
- ♦ nous avons également vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations ;
- ♦ nous avons par ailleurs examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction et effectué nos propres calculs de sensibilité ;
- ♦ enfin, nous avons vérifié que les titres et créances rattachées aux titres SBM International dans les comptes de la Société ont été correctement évalués pour tenir compte notamment des remboursements de primes d'émission et de l'évolution des résultats de BEG.

Comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 325,4 M€ au 31 mars 2021, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 144,9 M€.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ♦ les opérations de jeux sont caractérisées par des transactions permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ♦ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ♦ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ♦ vérifications, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également répondu au risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à la Direction.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

6. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, une opinion modifiée devra être exprimée. Nos conclusions s'appuient sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les comptes annuels, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations ainsi que les événements sous-jacents de manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

7. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Informations données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives à la société, correspondant aux informations du rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mai 2021 données dans le document d'enregistrement universel conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Monaco et Paris-La-Défense, le 21 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Jean-Humbert CROCI

Stéphane GARINO

L'Auditeur contractuel

Deloitte & Associés

David DUPONT-NOEL

4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	24 517	24 517	24 517	24 517	24 517
Nombre des actions ordinaires existantes	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661
II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	325 363	563 273	460 615	405 489	394 852
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	9 581	104 770	44 225	19 674	19 900
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(17 016)	13 011	(10 119)	(32 148)	(36 814)
Résultat distribué aux actionnaires					
III – RÉSULTATS PAR ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	0,39	4,27	1,80	0,80	0,81
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(0,69)	0,53	(0,41)	(1,31)	(1,50)
Dividende attribué à chaque action					
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen de l'exercice	3 013	3 677	3 501	3 322	3 224
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾ <i>(en milliers d'euros)</i>	135 345	162 603	154 040	144 260	141 482
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) ⁽²⁾ <i>(en milliers d'euros)</i>	45 729	70 582	64 938	61 048	59 738

(1) Hors masses et cagnottes.

(2) Y compris frais de retraites.

4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2021

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2020	31 mars 2021
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	8 522	9 606
Immobilisations corporelles	1 088 282	1 035 406
Droits d'utilisation	18 454	7 846
Participations mises en équivalence	109 313	66 120
Autres actifs financiers	1 078	467
Actifs financiers non courants	110 391	66 588
Total actif non courant	1 225 681	1 119 478
Stocks	13 582	12 905
Clients	49 115	23 221
Autres débiteurs	25 188	27 800
Autres actifs financiers	22	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 737	100 699
Total actif courant	197 644	164 645
TOTAL DE L'ACTIF	1 423 325	1 284 122

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2020	31 mars 2021
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	384 082	406 440
Résultat de l'exercice	26 115	(79 110)
Capitaux propres – Part du Groupe	649 364	566 497
Intérêts minoritaires	986	741
Capitaux propres	650 350	567 238
Emprunts et passifs financiers	190 217	141 387
Dettes de location	11 247	4 951
Avantages du personnel	49 607	46 156
Provisions	7 007	11 019
Autres passifs	187 061	166 665
Total passif non courant	1 095 488	937 416
Fournisseurs	25 373	20 265
Passifs sur contrats	33 024	25 526
Autres créditeurs	183 645	165 203
Provisions	1 004	16 150
Dettes de location	7 489	7 558
Passifs financiers	77 303	112 003
Total passif courant	327 836	346 706
TOTAL DU PASSIF	1 423 325	1 284 122

4.4.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
Produits des activités ordinaires	619 827	336 887
Achats consommés	(60 563)	(26 555)
Autres charges externes	(139 724)	(79 772)
Impôts, taxes et versements assimilés	(35 877)	(19 668)
Charges de personnel	(269 359)	(209 862)
Amortissements	(77 453)	(89 251)
Autres produits et charges opérationnels	(14 214)	(15 031)
Résultat opérationnel	22 637	(103 251)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	50	7
Coût de l'endettement financier brut	(5 079)	(6 963)
Coût de l'endettement financier net	(5 029)	(6 956)
Autres produits et charges financiers	(45)	(7)
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	8 740	30 866
Résultat net consolidé	26 303	(79 349)
Part des intérêts minoritaires	(189)	239
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART DU GROUPE	26 115	(79 110)
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	1,07	(3,23)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	1,07	(3,23)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
Résultat net consolidé	26 303	(79 349)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	1 547	(1 994)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	(144)	171
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		(2)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	27 707	(81 174)
dont résultat global part du Groupe	27 517	(80 935)
dont résultat global part des minoritaires	189	(239)

4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	26 115	(79 110)
Part des intérêts minoritaires	189	(239)
Amortissements	77 453	89 251
Résultat des sociétés mises en équivalence	(8 740)	(30 866)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(553)	(370)
Variation des provisions	(889)	13 714
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		
Autres charges et produits calculés	9	29
Plus et moins-values de cession	116	75
Capacité d'autofinancement	93 700	(7 515)
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	5 029	6 956
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	98 729	(559)
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	(8 608)	(9 633)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	90 121	(10 192)
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(127 740)	(43 180)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	62	150
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	(50)	598
Autres	15 000	72 500
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(112 727)	30 068
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(3)	(396)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	23 652	(15 660)
Remboursement des dettes locatives	(7 155)	(7 520)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(3 177)	(5 338)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	13 318	(28 914)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(9 288)	(9 039)
Trésorerie à l'ouverture	119 025	109 737
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		
Trésorerie à la clôture	109 737	100 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	109 737	100 699
Banques – Passif		

4.4.4 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1^{ER} AVRIL 2019	24 517	214 650	(5 088)	388 182	622 258	799	623 056
Résultat de l'exercice				26 115	26 115	189	26 303
Autres éléments du résultat global			1 403		1 403		1 403
Résultat global total			1 403	26 115	27 517	189	27 707
Dividende distribué						(3)	(3)
Augmentation de capital							
Autres variations			(10)		(10)		(10)
Autres variations des sociétés mises en équivalence			(401)		(401)		(401)
31 MARS 2020	24 517	214 650	(4 096)	414 296	649 365	986	650 350
Résultat de l'exercice				(79 110)	(79 110)	(239)	(79 349)
Autres éléments du résultat global			(1 825)		(1 825)		(1 825)
Résultat global total			(1 825)	(79 110)	(80 935)	(239)	(81 174)
Dividende distribué				(390)	(390)	(6)	(396)
Augmentation de capital							
Autres variations			15		15		15
Autres variations des sociétés mises en équivalence			(1 557)		(1 557)		(1 557)
31 MARS 2021	24 517	214 650	(7 462)	334 795	566 498	741	567 238

4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2021

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjernetta
98000 Principauté de Monaco

Stéphane GARINO

2, rue de la Lùjernetta
98000 Principauté de Monaco

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2021, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2021, et les notes aux comptes consolidés contenant un exposé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Pandémie de Covid-19 » qui expose les incidences de la crise du Covid-19 sur les opérations du Groupe et les mesures mises en place par la Direction sur les coûts et la trésorerie en réponse à cette crise.

4. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes annuels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit. Ces points sont ceux qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés au 31 mars 2021. Ils ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Test de perte de valeur des titres mis en équivalence*(Voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Les titres de BetClic Everest Group (BEG) mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2021 s'élèvent à 66,1 M€ et comprennent un écart d'acquisition (goodwill implicite) de 76,2 M€. S'agissant d'un élément non amortissable, un test de dépréciation doit être réalisé au minimum une fois par an afin de vérifier que cette évaluation est supérieure à la valeur recouvrable.

BEG est confronté à différents risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. En particulier, l'évolution du contexte réglementaire, tant en ce qui concerne les jeux en ligne que la fiscalité, pourrait avoir un impact sur l'activité de BEG et de fait sur les comptes consolidés de la Société.

La valeur recouvrable de BEG a été estimée suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur de projection à l'infini.

Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés est également effectuée avec une expertise externe afin de conforter l'estimation de la valeur recouvrable de BEG. Au 31 mars 2021, la Direction n'a pas procédé à une actualisation de la dernière expertise externe diligentée en mai 2018, compte tenu de l'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date, supérieure aux hypothèses qui avaient été retenues dans le plan d'affaires pour les besoins de cette évaluation.

Le contrôle de la correcte évaluation des titres BEG, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres est supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles et des calculs utilisés pour évaluer les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-at-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation), en les comparant à nos propres estimations,
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la qualité du processus budgétaire ;
- ◆ nous avons également vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations ;
- ◆ nous avons par ailleurs examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction et effectué nos propres calculs de sensibilité.

Comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux

Sur un chiffre d'affaires consolidé de 336,9 M€ au 31 mars 2021, la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 124,3 M€.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également répondu au risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à la Direction.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

6. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, une opinion modifiée devra être exprimée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et du contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les comptes consolidés, et apprécions si les comptes consolidés reflètent les opérations ainsi que les événements sous-jacents telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

7. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Informations données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe correspondant aux informations du rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mai 2021 données dans le document d'enregistrement universel conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Monaco et Paris-La-Défense, le 21 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Jean-Humbert CROCI

Stéphane GARINO

L'Auditeur contractuel

Deloitte & Associés

David DUPONT-NOEL

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes

<i>(en euros)</i>	Auditeur Contractuel				Commissaires aux Comptes (cf. détail par CAC)			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2020/2021	2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021	2019/2020
Audit								
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel								
Émetteur	300 000	290 000	76	95	85 000	100 000	85	80
Filiales intégrées globalement					14 550	6 170	15	5
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur	92 214	15 366	24	5		19 200		15
Filiales intégrées globalement								
TOTAL DES HONORAIRES	392 214	305 366	100	100	99 550	125 370	100	100

Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 103 820 euros pour l'exercice 2020/2021 et 111 240 euros pour l'exercice 2019/2020.

<i>(en euros)</i>	Commissaire aux Comptes M. Stéphane GARINO				Commissaire aux Comptes M. Jean-Humbert CROCI				Commissaire aux Comptes M. André GARINO			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2020/2021	2019/2020	20/21	19/20	2020/2021	2019/2020	20/21	19/20	2020/2021	2019/2020	20/21	19/20
Audit												
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel												
Émetteur	42 500		94		42 500	42 500	79	87		57 500		75
Filiales intégrées globalement	2 950		6		11 600	6 170	21	13				
Services autres que la certification des comptes										19 200		25
TOTAL DES HONORAIRES	45 450		100		54 100	48 670	100	100		76 700		100



5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021

5.1	Ordre du jour	54	5.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	57
5.2	Rapport du Conseil d'Administration	55			

5.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020/2021
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020/2021
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Ratification de la nomination d'un Administrateur
- Renouvellement d'Administrateurs
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

5.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 24 septembre 2021. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2021.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2021, dont il ressort une perte de - 17 016 167,94 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en perte de - 79 110 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2020/2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 (4^E RÉSOLUTION)

La **quatrième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2021 s'élève à - 17 016 167,94 euros et que le report à nouveau est de 77 825 101,80 euros ;
- soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 60 808 933,86 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 60 808 933,86 euros, en report à nouveau.

RATIFICATION DU MANDAT DE MME BRIGITTE BOCCONE-PAGÈS (5^E RÉSOLUTION)

Il vous est proposé de ratifier la nomination, effective à compter du 1^{er} octobre 2020, de Mme Brigitte Boccone-Pagès en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Mme Brigitte Boccone-Pagès a été cooptée dans les

conditions de l'article 12 des statuts lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de Mme Brigitte Boccone-Pagès prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025/2026.

La **cinquième résolution** a pour objet de ratifier sa nomination au sein de votre Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. PIERRE SVARA (6^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de M. Pierre Svava arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

M. Pierre Svava a été nommé au sein du Conseil d'Administration de la Société, en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée, en juillet 2009.

Il exerce également divers mandats et fonctions au sein des filiales du Groupe :

- Président-Délégué de la société MC Financial Company ;
- Administrateur de la Société Hôtelière du Larvotto ;
- Membre et rapporteur de la Commission d'Administrateurs Nominations et Rémunérations.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE UFIPAR SAS REPRÉSENTÉE PAR M. NICOLAS BAZIRE (7^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de UFIPAR SAS, filiale à 100 % du groupe LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton, représentée par M. Nicolas Bazire arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler le mandat de UFIPAR SAS pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

Le représentant permanent de la société UFIPAR SAS sera M. Nicolas Bazire.

M. Nicolas Bazire est membre et rapporteur de la Commission d'Administrateurs Finances et Audit.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8^E RÉOLUTION)

La huitième résolution a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2020/2021 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9^E RÉOLUTION)

La neuvième résolution a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2020, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 25 mars 2022. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 25 septembre 2020, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;

- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;

- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;

- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 90 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;

- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;

- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 24 septembre 2021 ;

- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

5.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2020/2021 s'élève à - 17 016 167,94 euros
- constate que le report à nouveau est de 77 825 101,80 euros soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 60 808 933,86 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au report à nouveau 60 808 933,86 euros

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MME BRIGITTE BOCCONE-PAGÈS EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de Mme Brigitte Boccone-Pagès.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de Mme Brigitte Boccone-Pagès viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025/2026.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. PIERRE SVARA

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Svava.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Pierre Svava viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE UFIPAR SAS REPRÉSENTÉE PAR M. NICOLAS BAZIRE

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de UFIPAR SAS représentée par M. Nicolas Bazire.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de UFIPAR SAS représentée par M. Nicolas Bazire viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

HUITIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020/2021 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 90 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 24 septembre 2021 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;

- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

PEFC - Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Monte-Carlo Bay Casino

HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ACTIVITÉS BALNÉAIRES

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Monte-Carlo Beach
Le Méridien Beach Plaza
Café de Paris Monte-Carlo
Buddha Bar Monte-Carlo
Coya Monte-Carlo
Mada One
Jimmy'z Monte-Carlo
La Rascasse
Thermes Marins Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach Club

RÉSIDENTIEL

One Monte-Carlo
La Résidence du Sporting
Les Villas du Sporting
Le Balmoral
Villa La Vigie

SHOPPING, SPECTACLES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Promenade Monte-Carlo Shopping
Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo
Sporting Monte-Carlo – Salle des Étoiles
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com